



# Inscription à une manifestation organisée par le Comité des Fêtes d'Uzès

## LES MARDIS NOCTURNES 2023

Tarif : 45 €/jour Longueur/LARGEUR : 4/2

10 €/mètre linéaire supplémentaire

Un chèque de la totalité de la somme (obligatoirement), correspondant à votre choix de dates, à l'ordre du Comité des Fêtes d'Uzès est à envoyer. Il sera encaissé **15 jours avant le début des marchés nocturnes** ;

**Aucun paiement sur place ne se fera ;**

**Horaires d'arrivée : 16H30 – au plus tard 17h30**

**Horaires de départ : 23H30**

**Horaire marché : 17H30/23H30**

**Merci de respecter ces horaires**

Seuls les dossiers concernant **des artisans, artistes ou créateurs**, reçus 1 mois avant la manifestation, complets (**y compris les chèques**) seront acceptés.

**Obligation d'indiquer les jours retenus en page 4 et de nous adresser le chèque correspondant à votre choix pour validation de votre participation.**

Date, signature, lu et approuvé sur chaque page

[www.uzes.fr](http://www.uzes.fr) – site de la ville

1- Rubrique : accueil loisirs et sorties

2 – animations festivités

3 – documents du comité des fêtes pour manifestations et festivités 2024

Contact : Comité des fêtes d'Uzès – 1 place du Duché 30700 UZES

Email : [uzesanimations@gmail.com](mailto:uzesanimations@gmail.com) Tél. 0672621273 ou 0646263926

L  
E  
S  
M  
A  
R  
D  
I  
S  
N  
O  
C  
T  
U  
R  
N  
E  
S



# Règles et Sécurité

Il est strictement interdit de planter des clous dans les façades ou les arbres ainsi que d'occasionner des dégâts avec des fixations ou autres.

L  
E  
S

- Si votre stand comporte une tente ou autre, nous le préciser en indiquant ses dimensions exactes sur le bulletin d'inscription.
- Les emplacements sont déterminés à l'avance et ne sont pas modifiables.
- **Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les arrivants dépassant l'horaire d'arrivée de plus d'une heure ne seront pas acceptés.**
- **Il est interdit de partir avant l'heure minimum de départ.**
- **En cas de manquement au règlement**, l'exposant se verra notifier son expulsion immédiate, sans dédommagement.
- **En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué.**

Il est interdit :

- De garer les véhicules ou remorques près des stands.
- D'utiliser de manière abusive ou exagérée des appareils sonores.
- De procéder à des ventes dans les allées.
- D'aller au-devant des passants pour leur proposer des marchandises, objets...
- **Attention au vent, prévoir des fixations pour les parasols.**

M  
A  
R  
D  
I  
S

## Documents nécessaires à l'inscription

(À retourner par courrier postal avec le règlement)

Quelques photos (minimum 4) de vos œuvres, atelier et **stand** ou lien vers un site internet – **un descriptif de vos productions**

- Assurance professionnelle, une carte de visite avec votre mail.
- Certificat de l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements.
- Photocopie de votre assurance

N  
O  
C  
T  
U  
R  
N  
E  
S

Date, signature, lu et approuvé sur chaque page



# Règlement intérieur

L  
E  
S

## Article 1 – Conditions d'admission

a) Les demandes d'admission, signées par une personne ayant qualité pour engager l'exposant (artisan, créateur, producteur), sont établies sur des bulletins fournis par le Comité des Fêtes d'Uzès. Ces bulletins doivent être remplis scrupuleusement et toutes les indications concernant l'exposant, son entreprise et les produits exposés doivent y être mentionnées en regard de chaque rubrique correspondante, ainsi que **l'immatriculation du véhicule**. Les bulletins seront adressés à Comité des Fêtes – Mairie d' Uzès – Place du Duché 30700 UZÈS

## b) **LES INSCRIPTIONS NE SERONT VALABLES ET DEFINITIVES QU'APRES ACCEPTATION DU COMITE DES FÊTES D'UZES**

La cession ou sous-location partielle, sous quelque forme que ce soit, même à titre gracieux, est formellement interdite.

## Article 2 – Assurances

Le Comité des Fêtes d'Uzès décline toute responsabilité en cas d'intempéries et d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manutention ou leur installation, de vol, de dégradation ou tout autre événement prévu ou non prévu, avant, pendant ou après la manifestation. Du fait même de leur inscription à la manifestation, les exposants s'engagent à adhérer pleinement au règlement intérieur et à renoncer à tout recours contre le Comité des Fêtes d'Uzès pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

## Article 3 – Propreté

Obligation de laisser l'emplacement et la place propre, de vider les poubelles selon le tri à l'intérieur des containers installés (et non pas autour) tout non-respect sera verbalisé.

M  
A  
R  
D  
I  
S

N  
O  
C  
T  
U  
R  
N  
E  
S

Date, signature, lu et approuvé sur chaque page



L  
E  
S  
  
M  
A  
R  
D  
I  
S  
  
N  
O  
C  
T  
U  
R  
N  
E  
S

Entreprise :

Activité :

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Adresse email :

Site Internet :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

**Précisions sur votre stand,  
(Parasol ou barnum) très  
important pour le  
placement :**

Electricité, puissance :

Immatriculation véhicule :  
Signature - Cachet

09/07 <input type="checkbox"/>	06/08 <input type="checkbox"/>
16/07 <input type="checkbox"/>	13/08 <input type="checkbox"/>
23/07 <input type="checkbox"/>	20/08 <input type="checkbox"/>
30/07 <input type="checkbox"/>	27/08 <input type="checkbox"/>